

# Conditions Générales

(emplacements et locatifs)

LE REGLEMENT PAR CHEQUE EST POSSIBLE **UNIQUEMENT** EN CAS DE PAIEMENT ANTICIPE (règlement du séjour 3 semaines avant l'arrivée).

LE SEJOUR EN CAMPING DE PLUS DE 4 SEMAINES SERA REGLE PAR ACOMPTE SUCCESSIFS TOUS LES 15 JOURS.

Les personnes mineures ne sont acceptées dans l'établissement qu'accompagnées de leur représentant légal.

Les contrats insuffisamment complétés peuvent être refusés. De même que les personnes non signalées avant l'arrivée. Dans les locations le nombre maximum ne peut être dépassé. Les personnes en dépassement devront prendre un emplacement de camping ou une autre location (dans la mesure des disponibilités).

Pour la préservation de l'environnement et le renouvellement du gazon, les bâches de protection au sol ne seront pas imperméables et ne devront pas dépasser de l'auvent. De même il n'est pas autorisé d'en installer sous les véhicules et à l'extérieur de votre installation.

La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra, en aucun cas, sous-louer ni céder ses droits à la présente convention sans consentement écrit de la Direction du camping catalan. Elle est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. La location est valable seulement lorsqu'elle aura été confirmée par écrit par la Direction du terrain de camping. La dite confirmation est à présenter à l'arrivée du camping.

**L'emplacement** loué sera libre à partir de **14 heures** le jour d'arrivée et devra être libéré à **12 heures** (midi) le jour du départ. **La résidence mobile** louée sera libre à partir de **16 heures** le jour d'arrivée devra être libérée à **11 heures** le jour du départ : le samedi ou le lundi en périodes orange et rouge.

Le locataire s'engage à prendre possession du bien loué par le présent contrat. **Toute arrivée retardée ou tout départ avancé, de même que les jours où il s'absentera sera à la charge du locataire.** En cas d'arrivée retardée non signalée à la Direction du camping, la location est maintenue pendant 24 heures. Passé ce délai, l'emplacement ou le locatif sera attribué à un autre client. En cas d'empêchement, si le Client prévient, au moins, UN MOIS avant la date de son arrivée prévue, il se verra rembourser les arrhes : les frais de réservation restant acquis par le camping. Pour le locatif, les règles ci-dessus s'appliqueront, et dans ce cas, la somme de **16 €** sera retenue sur la somme à rembourser. Passé ce délai, sauf cas de force majeure, le camping gardera la totalité de la somme minimum exigée par la réservation. Toute annulation doit se faire par écrit, motivée et le renvoi des pièces contractuelles (contrat+confirmation). Durant son séjour, le locataire, les personnes l'accompagnant ou lui rendant visite, sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'Etablissement qui sera tenu à disposition à la réception du camping catalan.

**VEHICULE** : 1 seul véhicule est compris dans les forfaits par emplacement ou locatif. Les véhicules supplémentaires stationnant à l'intérieur de camping catalan payent un supplément (dans la limite des places disponibles). **Les invités doivent laisser leur véhicules à l'extérieur de camping.**

**RÉSIDENCE MOBILE** : le tarif forfaitaire pour 1 semaine de location comprend :

1) la location de la résidence mobile équipée comme décrit ci-joint pour 1 à 4/5 personnes. 2) L'utilisation de toutes les installations mises à la disposition des clients du camping catalan. 3) Le matériel mis à disposition (liste ci-jointe) le gaz, l'électricité, l'eau, l'évacuation des eaux usées dont sont équipés le mobilhome. Le locataire doit fournir les draps et le linge de toilette. Il a cependant la possibilité de le louer au tarif indiqué dans la liste des prix.